

L'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

c'est du 1^{er} mai au 30 juin

www.proximiti.fr



Si vous possédez déjà
une carte « sans contact »,
GARDEZ-LA !

Elle sera rechargée
après votre paiement 2023-2024

1 Créez votre espace personnel

Jamais inscrit ? Rendez-vous sur www.proximiti.fr pour créer votre espace personnel.

Déjà inscrit ? Utilisez vos identifiants de l'année dernière ou cliquez sur identifiants oubliés.

2 A la fin de mon inscription, je peux choisir d'activer ou non l'abonnement lignes régulières pour 45 € de plus

3 PROXIM ITI étudie votre demande

Réponse par mail dans les jours suivants

4 Procédez au paiement

Après validation de votre inscription, vous pourrez payer en ligne ou par chèque.

5 Recharge ou réception de la carte de transport scolaire

- Si vous possédez déjà une carte « sans contact », gardez-la, elle sera rechargée après votre paiement pour la rentrée 2023-2024
- Si vous ne possédez pas encore de carte « sans contact », celle-ci sera envoyée à votre domicile courant août

ATTENTION

- Les inscriptions sont à effectuer même en cas d'attente d'orientation (indiquer alors que l'établissement scolaire n'est pas encore connu lors de la saisie).
- Garde alternée et besoin de 2 transports : chaque parent fait une inscription en ligne, un seul des 2 parents sera facturé.
- Les horaires et arrêts sont consultables sur www.proximiti.fr rubrique transports scolaires > Bus scolaires > Téléchargez vos fiches horaires (fiches 2022-2023 à titre indicatif - les fiches 2023-2024 seront réactualisées courant juillet)

Proxim iTi

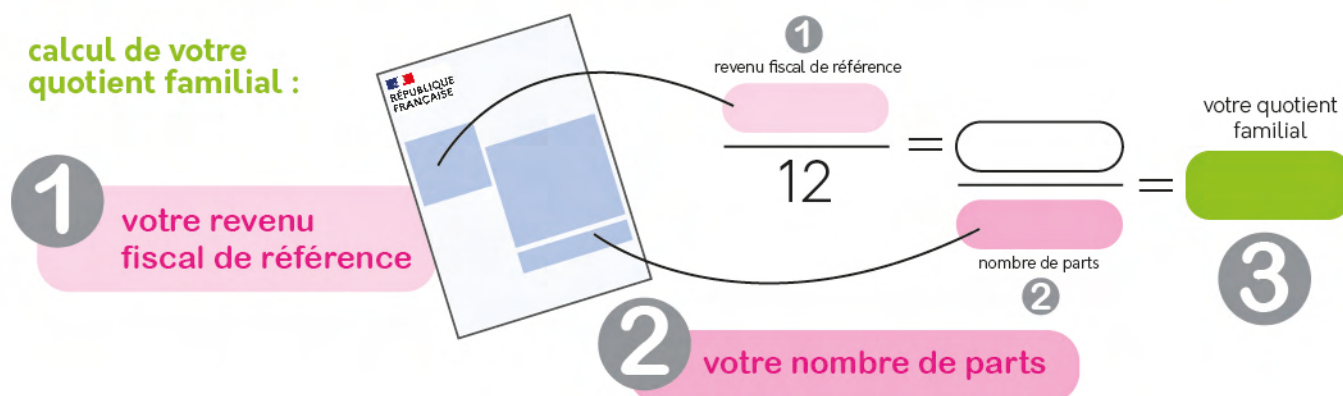
56, place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Du lundi au vendredi 9h-12h15 / 14h-17h15
Tél. 04.50.25.63.24 - contact@proximiti.fr

proxim iTi

NOTRE GRILLE DES TARIFS 2023 - 2024

Vous trouverez ci-dessous les différents tarifs pour l'année scolaire 2023-2024. Les tarifs sont modulés selon votre quotient familial. Vous serez invités, durant la saisie de l'inscription de votre/vos enfant(s) sur notre site internet, à joindre **vos avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**. En effet, en l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

calcul de votre quotient familial :



quotient familial est :	compris entre 0 et 899	compris entre 900 et 1599	compris entre 1600 et 2999	à partir de 3000	Cas particulier**
vos tarifs seront*** :					
pour 1 enfant	65 €	100 €	130 €	165 €	0 €
OU pour 2 enfants	130 €	200 €	260 €	330 €	0 €
OU pour 3 enfants et plus	130 €	265 €	360 €	460 €	0 €
option lignes régulières	+ 45 €				
duplicata carte de transport	+ 5 €				
supplément pour inscription tardive	+ 60 € *				
supplément pour paiement tardif	+ 30 € *				

* les élèves des écoles primaires de Reignier-Esery ne sont pas concernés

** Cas particulier :

- élèves domiciliés sur le secteur du Bois Jolivet à destination du collège de St Pierre en Faucigny
- élèves domiciliés sur les hameaux de Monaz et Dessy à destination des écoles de Pontchy et Dessy
- élèves domiciliés sur les hameaux de Esery et Arculinge (Reignier-Esery) à destination des écoles de secteur

***Sauf pour les élèves non ayants droit des circuits en car RF6, RF7 et RF34 pour les quotients entre 1600 et 2999 (300 € pour 1 enfant / 600 € pour 2 enfants / 700 € pour 3 enfants et plus) et les quotients à partir de 3000 (450 € pour 1 enfant / 900 € pour 2 enfants / 1200 € pour 3 enfants et plus).

Proxim iTi

56, place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Du lundi au vendredi 9h-12h15 / 14h-17h15
Tél. 04.50.25.63.24 - contact@proximiti.fr

